AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ
NORD EST

Un financement à taux zéro pour les agroéquipements ciblés par le plan de relance

le 12 mars 2021

Le volet agriculture du Plan « France relance » annoncé au dernier trimestre 2020, consacre **215 millions d'euros** d'aide pour investir dans les « agroéquipements » qui permettent de :
• réduire (voire substituer) l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisants),
• protéger les productions des aléas climatiques,
• accélérer le développement des cultures riches en protéines pour diminuer notre dépendance au soja américain.

Parmi les dossiers déposés :
- les trois quarts concernent l'achat d'équipements visant à substituer l'usage des produits phytosanitaires (désherbage mécanique par exemple),
- 20% concernent l'épandage,
- le reste l'achat de matériels de précision ou de pulvérisation.

Ces choix montrent l'engagement des agriculteurs dans la transition agroécologique.

Dans le cadre de ce Plan de relance Agriculture, le Crédit Agricole, premier financeur de l'agriculture propose un prêt Agilor à taux zéro (0%) destiné à faire l'avance de la subvention prévue pour l'acquisition d'équipements dédiés à la transition agricole.

Avec cette offre, le Crédit Agricole permet à l'agriculteur l'acquisition immédiate sans attendre la subvention distribuée par FranceAgriMer.

Les modalités de préfinancement **simplifiées** sous la forme d'un prêt « Agilor » du Crédit Agricole sont les suivantes :

- souscription directe par l'agriculteur auprès du concessionnaire
- montant équivalent à la subvention attendue, soit entre 20% et 40% du plafond éligible, en fonction du matériel agricole choisi, du projet et du profil de l'emprunteur
- remboursement sans frais dès réception de la subvention par l'agriculteur ou la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole).

« Le Crédit Agricole Nord Est poursuit son soutien aux filières agricoles et viticoles impactées par la COVID, les aléas climatiques ou les fluctuations de marchés. A court terme, l'ensemble des dispositifs mis en place permet à nos équipes de proposer, à chaque client, la solution la plus adaptée, report d'échéances ou prêt garanti par l'Etat. En 2020, nous avons accordé pour 71 M€ de PGE à l'agriculture et la viticulture dans l'Aisne, les Ardennes et la Marne.
A plus long terme, nous accentuons nos travaux pour protéger au mieux les exploitations face aux risques climatiques, incendies, vols, ainsi que face à la cybercriminalité. Accompagner au mieux nos clients sur l'ensemble de ces sujets est une priorité. C'est pourquoi, nous mettons la prévention au cœur de nos dispositifs avec en support nos

experts en assurances agricoles et viticoles.
Plus largement, nous agissons au quotidien pour soutenir ces 2 filières dans leurs mutations et leurs diversifications, ceci avec une attention particulière dans les mauvais moments.» Emmanuel FOISSY responsable du marché de l'agriculture et de la viticulture au Crédit Agricole du Nord Est.

« Nous nous félicitons du lancement de cette nouvelle offre qui souligne l'engagement du groupe dans la transition agricole et en cohérence avec le plan de relance de notre pays. Au sortir d'une année difficile, il nous apparaît essentiel de soutenir nos clients agriculteurs ; le fait de bénéficier d'un préfinancement sans intérêt sur la quote-part de l'investissement subventionné est un réel avantage » souligne Jean-Christophe ROUBIN, Directeur de l'Agriculture de Crédit Agricole S.A.

Contact presse : Christelle Vaillant : 03.26.83.32.78 / 06.87.79.25.45 / Christelle.Vaillant@ca-nord-est.fr